

CLUB GOLF DES C DRES DE CHAMBORD



Un printemps h tif a permis d'ouvrir notre terrain de golf plus t t et d j  tous nos membres r guliers ont renouvel  leur droit de jeu pour la saison 2021. Le sport de golf permet en p riode de pand mie de respecter les mesures sanitaires. La coop rative vient de renouveler son contrat avec les propri taires et souhaite mettre de l'avant de nouveaux projets. Celle-ci invite toute la population   venir visiter notre site et s'initier   ce sport.

Tarification 2021

- Droit de jeu pour la saison pour un nouveau membre : 300 \$ taxes incluses ;
- Droit de jeu r gulier : 450 \$ taxes incluses ;
- Forfait 9 trous (12 x 9) : 140 \$ taxes incluses ;
- Forfait 12 trous (10 x 12) : 140 \$ taxes incluses ;
- Forfait 18 trous (10 x 10) : 180 \$ taxes incluses ;
- Un droit de jeu pour la journ e : 20 \$ taxes incluses ;
- Panier de balles   frapper : 4 \$ taxes incluses.

Malgr  la pand mie en 2020 et aucun tournoi, le club a enregistr  un achalandage comparable   2019   plus de 7 000 passages quotidiens et une client le de toute provenance.

La coop rative compte actuellement 153 membres de soutiens et utilisateurs.

Bon  t    tous et bon golf !

La direction !

MUNICIPALIT  DE CHAMBORD

HORAIRE D' T 

Du 3 mai au 7 septembre 2021 les heures d'ouvertures seront les suivantes :

- Du lundi au jeudi : 10 h   12 h et de 13 h   16 h
- Vendredi : 8 h   12 h



TRICOT URBAIN

Vous n'avez pas eu le temps de cr er ou d'apporter vos cr ations en tricot pour l' uvre collective ? Vous avez jusqu'au 15 mai afin de participer au tricot urbain.

Toutes les cr ations seront assembl es afin de cr er ce beau travail collectif. Celui-ci sera install  dans le parc du 150 . Nous vous informerons des d tails de la mise en place ainsi que de l'inauguration. Surveillez-nous !



AVERTISSEMENT - TONTE DE GAZON

Afin de garder nos rues et nos trottoirs propres aux utilisateurs, nous vous demandons de bien vouloir ramasser vos rognures de gazon apr s chaque tonte de pelouse.

Merci   tous de votre collaboration!



AVIS DE MOTION

- Règlement 2021-713 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et abrogeant le règlement 2020-694 ;
- Règlement 2021-714 modifiant le règlement numéro 2019-658 règlement abrogeant la politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 et créant le règlement sur la gestion contractuelle.

LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS (ÉCOLE JOLIVENT) – PROTOCOLE D'ENTENTE

Le conseil municipal a accepté le renouvellement du protocole d'entente entre le Centre de services scolaire du Pays-du-Bleuets (École Jolivent) et la Municipalité de Chambord. Ce protocole permet notamment l'utilisation des infrastructures de l'école par la Municipalité.

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY – VILLE DE ROBERVAL

Le conseil municipal a appuyé la Ville de Roberval pour le dépôt d'un projet au Fonds régions et ruralité de la MRC pour le soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour la problématique de recrutement de sauveteurs au montant de 16 626,90 \$ et autorisation de signature.

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT PROVENANT DES REDEVANCES ISSUES DES PROJETS DE MISE EN VALEUR HYDROÉLECTRIQUE, VOLET LOCAL, DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY – UN LAC POUR TOUS

L'organisme « Un lac pour tous », en collaboration avec les associations des riverains du secteur du Domaine-du-Marais et Domaine-du-Norais, Rio Tinto, la Société récréotouristique de Desbiens et la Municipalité de Chambord, veut déposer une demande d'aide financière pour un projet pilote d'implantation de bouées de renseignements dans le secteur de Chambord. Le conseil municipal a appuyé la demande d'aide financière de l'organisme « Un lac pour tous » à la MRC du Domaine-du-Roy au Fonds de développement provenant des redevances issues des projets de mise en valeur hydroélectrique - Volet local pour un montant maximum de 3 052\$.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-711 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-637 RELATIF À L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS MUNICIPAUX

Le conseil municipal a adopté le règlement 2021-711 en modifiant l'annexe A (chemins publics non entretenus l'hiver) pour y rajouter la rue Saint-Georges.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-712 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2020-684 ET 2019-671 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE DEUX-CENT-VINGT-CINQ MILLE-DEUX-CENT-VINGT-CINQ DOLLARS (225 225 \$) POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS (UN TRACTEUR SUR CHENILLES, UNE GRATTE ET UNE SOUFFLEUSE A NEIGE) POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DE TROTTOIRS

Le conseil municipal a adopté le règlement 2021-712 visant à abroger les règlements 2020-684 et 2019-671.

GRILLE D'ÉVALUATION – APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS

Le contrat de l'entrepreneur responsable du déneigement des chemins publics prend fin au printemps 2021. La direction générale a affiché sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) le 22 avril un appel d'offres pour le déneigement des chemins publics sur le territoire de Chambord. Le conseil municipal a autorisé l'ajout de la grille d'évaluation comme addenda dans l'appel d'offres affiché sur le SÉAO et de l'utiliser lors de l'analyse des soumissions.

TRAVAUX CONJOINTS DE RECHARGEMENT DU CHEMIN DE LA MONTAGNE

Le conseil municipal de Chambord par sa résolution 08-258-2020 du 3 août 2020 acceptait de signer le protocole d'entente pour l'entretien du Chemin de la Montagne avec la Municipalité de St-François-de-Sales. Ce protocole prévoit de diviser la facture en deux pour tous travaux d'amélioration de ce chemin. À la suite d'une rencontre en visioconférence à l'automne 2020, les deux parties s'entendaient d'investir dans le rechargement complet de la côte sur 650 mètres à partir de la route 155 dès ce printemps 2021, et pour ce faire demandaient à nos responsables des travaux publics respectifs d'évaluer la longueur des travaux à recharger et de faire calculer la quantité des matériaux, ce qui fût effectué par l'ingénieur de la MRC du Domaine-du-Roy. Deux soumissions ont été présentées au conseil municipal de Chambord par le directeur général de St-François-de-Sales et acceptées par Chambord et que les deux conseils acceptent que les travaux soient réalisés au complet aussitôt que le sol sera en état de recevoir après le dégel et que St-François-de-Sales payera la moitié des coûts totaux. Le conseil municipal accepte d'octroyer le contrat des travaux de rechargement complet sur la côte sur 650 mètres à partir de la route 155 du Chemin de la Montagne à l'entreprise 9221-5516 Québec inc. Transport Sylvain Gaudreault pour le montant de 10 270 \$ taxes en sus.

NIVELAGE DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD - OCTROI PÉRIODE ESTIVALE 2021

Le conseil municipal a octroyé le contrat de nivelage des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la municipalité pour la période estivale 2021 à Transport Marc Bolduc - 9007-3255 Québec inc. pour le montant de 395 \$ par km avant taxes.

CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER (RETENUE DE GARANTIE)

Le conseil municipal accepte de verser la retenue de garantie relativement au contrat d'entretien d'hiver du réseau routier pour la saison 2020-2021 après la réfection des bris et/ou en retenant les sommes nécessaires aux réparations.

ZONES TAMPONS, RUE DES CHAMPS – OCTROI DE CONTRAT

Le conseil municipal a octroyé à la Pépinière de Chambord le contrat d'installation de zones tampons dans la rue des Champs pour un montant maximal de 12 500 \$.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – AGIR

Le conseil municipal a accepté de mandater la firme AGIR pour la caractérisation écologique des lacs à Almas et Gagné pour un montant maximal de 2 575 \$ avant taxes, financé par l'aide financière accordée dans le cadre du Fonds de développement provenant des redevances issues des projets de mise en valeur hydroélectrique de la MRC du Domaine-du-Roy.

KARINE OUELLET – APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le comité d'analyse a fait une recommandation, lors de sa rencontre du 13 avril 2021, d'accorder un montant de 8 000 \$ à la Clinique Auditive des Ursulines, madame Karine Ouellet, pour son projet d'un point de service d'audioprothésiste dans la pharmacie de Chambord. Le conseil municipal a accepté la recommandation du comité d'analyse conditionnellement à la confirmation écrite des propriétaires que la pharmacie de Chambord demeurera ouverte au public pour les prochaines années.

CHALETS & SPA LAC-SAINT-JEAN – APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le comité d'analyse a fait une recommandation, lors de sa rencontre du 13 avril 2021, d'accorder un montant de 15 000 \$ à Chalets & Spa Lac-Saint-Jean pour son projet de construction d'un nouveau bâtiment d'accueil et spa. Le conseil municipal a accepté d'appuyer la recommandation du comité d'analyse dans le cadre du Règlement 2019-653 décrétant certains programmes d'aide financière en vertu de la section II, *Programme d'aide à l'entreprise privée*, tout en respectant les conditions du comité d'analyse.

APPROBATION DE FACTURES ET PAIEMENTS

Fournisseur	Service	Montant
Cain Lamarre	Services professionnels	5 124,72 \$
Environor Canada Inc.	Produits de nettoyage – eau	3 153,53 \$
Ville de Roberval	Assainissement des eaux usées	4 378,68 \$
Jacques Valois	Support inspecteur	4 221,02 \$

COMPTES À PAYER

Voici la liste des comptes en date du 30 avril :

Dépenses préautorisées :	330 609.96 \$
Comptes payés :	7 741.89 \$
Comptes à payer :	15 890.68 \$

RENOUÈLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

Le conseil municipal a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à renouveler, auprès de la Caisse populaire Desjardins du Domaine-du-Roy, la marge de crédit de la Municipalité de Chambord pour un montant équivalent à soixante-dix pour cent (70 %) des prévisions budgétaires de l'année 2021.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION P.I.I.A., VAL-JALBERT

La Corporation du parc régional de Val-Jalbert s'adresse à la Municipalité dans le but de présenter la phase 2 du projet de construction de 14 chalets d'exception, situés sur le lot 5 007 886 cadastre du Québec (secteur vers le lac avant le pont de Val-Jalbert). À ce titre, les détails inhérents aux travaux sont exposés au comité consultatif d'urbanisme afin que ce dernier analyse la demande du permis pour la construction des 14 chalets, selon les critères d'analyse du P.I.I.A.-2 village historique de Val-Jalbert. Le conseil municipal a approuvé la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement d'approuver la demande de construction de 14 chalets d'exception proposée par la Corporation du parc régional du parc de Val-Jalbert.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 37 CHEMIN DU LAC-GAGNÉ

Les propriétaires s'adressent à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire de forme demi-circulaire, le tout localisé au, 37 chemin du Lac-Gagné. La portée de la demande dérogation étant de déroger à l'article 19 du règlement de zonage 2018-621 « Types de bâtiments interdits », de manière à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type demi-circulaire dans la zone de villégiature 6V. Le conseil municipal a approuvé la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de refuser la dérogation mineure, visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de forme demi-circulaire dans la zone de villégiature 6 V.

POLITIQUE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT POUR LES ORGANISMES – MODIFICATION

Le conseil municipal a modifié la Politique d'aide aux organismes de Chambord pour permettre les demandes faites par des coopératives de solidarité sous certaines conditions.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 7 JUIN À 19 H

Pour des informations supplémentaires et voir toutes les résolutions, vous trouverez sur notre site Internet les procès-verbaux des séances du conseil.

CONTENEURS À DÉCHETS / ÉCOCENTRE

Veuillez prendre note que les conteneurs à déchets de la Municipalité de Chambord doivent servir uniquement aux déchets domestiques. Tout autre rebut (branches d'arbre, pot de peinture, ameublement, etc.) doit être disposé dans un ÉCOCENTRE de la RMR du Lac-St-Jean.

Toute personne contrevenant au règlement sur les nuisances est passible d'une amende de 300 \$.



Vous pouvez consulter les heures d'ouverture des ÉCOCENTRE au www.rmrlac.qc.ca

PROMENEUR DE CHIEN



Veuillez prendre note que lors des promenades avec votre chien, vous devez ramasser les excréments de celui-ci sous peine d'amende. Également, veuillez noter que les terrains de soccer ne doivent pas être utilisés comme des parcs à chien sous peine d'amende.

FABRIQUE ST-LOUIS DE CHAMBORD

L'entretien de notre cimetière

Comme l'année passée, l'entretien de notre cimetière se fera bénévolement. Nos bénévoles de l'année dernière seront contactés pour leur demander s'ils veulent continuer cette année à tenir notre cimetière propre. L'année passée, nous avons eu des félicitations pour l'entretien, car c'est un lieu unique en sa beauté.

Si d'autres personnes désirent se joindre à eux, téléphoner au presbytère le lundi, mardi ou jeudi pour donner votre nom au 418 342-6414 ou bien au responsable monsieur Eugène Ouellet au 418 342-6506.

FABRIQUE ST-LOUIS DE CHAMBORD

Capitation 2021

La campagne de la Capitation 2021 aura lieu le 3 mai et dans les jours suivants.

Comme par les années passées vous recevrez votre enveloppe par la poste et il y a des endroits pour la déposer une fois qu'elle sera remplie.

Voici les endroits : la Caisse Desjardins, la Coop de Chambord, la Pharmacie Uniprix, le presbytère par la fente à lettre dans la porte, à la quête lors de la messe du mercredi ou du dimanche, ou bien par la poste.

Nous vous remercions pour votre générosité !

ZONES SCOLAIRES

Il est important de respecter les limites de vitesse dans les zones scolaires.

Il est aussi important de respecter les traverses pour piétons et les brigadiers scolaires.

Merci de votre compréhension !!!



INFO MUNICIPALITÉ

Prochaine date de tombée : 9 juin 2021
Publication le 11 juin 2021

